

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 24 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mai 2023 à vingt et une heures quarante, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en salle du conseil à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe LEMOINE, Maire

Date de convocation 17/05/2023 Date d'affichage de la convocation : 17/05/2023
Nombre de conseillers en exercice : 14 - Nombre de présents : 11 – Nombre de votants : 12

PRESENTS : Philippe LEMOINE
MME Héloïse, BOUREAU, Claire CHATEAUZEL, Hélène LUCAS, Alexia LUNEL
MM Christian BOURBON, Olivier CAURETTE, Corinne MICHAUD, Michaël ROLLOIS,
Dominique MORIN, Alexandre KEITA,

ABSENTS REPRESENTES :
Patrick SARAZIN (pouvoir à Philippe LEMOINE)

ABSENTS:
Marion GRUGGER
Michel BESNARD

Claire CHATEAUZEL est élue secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Dominique MORIN, adjoint, s'occupe de la relecture.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 avril 2023

Pour à l'unanimité.

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour par Philippe LEMOINE qui porte sur une délibération pour la confirmation d'un projet théâtral de la compagnie des 3T.

L'ensemble du conseil a validé l'ajout de ce point à l'ordre du jour

Pour à l'unanimité.

2. Délibération pour la déclaration de projet pour le projet de Villarceaux

Juste avant cette réunion de conseil nous avons participé à une présentation du projet par Florence Berthout représentant la région Ile de France et Pierre Hiault du bureau d'études qui serait en marche de proposer les adaptations de notre PLU, les frais de cette prestation étant pris en charge par la région Ile de France.

Le projet de la région d'offre culturelle, touristique et gastronomique sur Villarceaux nécessite une déclaration de projet. Cette procédure demande de modifier le PLU communal par la création d'un STECAL. Sur une zone très limitée permettant la mise en place essentiellement d'un théâtre éphémère. Pour ouvrir la phase de concertation sur la déclaration de projet, il convient de définir les modalités de concertation du public qui sera consulté à partir de mi-juin 2023. Une réunion publique est envisagée le 24 juin. La phase de consultation est prévue à partir de mi-juin pour un rendu au plus tard le 21 juillet 2023.

Alexia LUNEL est satisfaite du projet présenté en annexe. Elle indique cependant que le lien géographique entre Chaussy et Villarceaux doit être pris en compte. Olivier CAURETTE indique que cela n'est pas possible dans cette procédure. Par rapport à la délibération, cet aspect n'est pas formalisable dans le PLU.

Alexandre KEITA, indique qu'il est dommage que nous n'ayons pas de données sur les impacts du projet sur la commune, en terme de fonctionnement (éclairage, voirie...) pour recevoir la projection d'environ 140 000 touristes en 2030 (pour 50 000 aujourd'hui).

Michaël ROLLOIS indique que le lien entre Chaussy et Villarceaux est important. Le projet est en cours de construction et il faut laisser du temps à la Région pour formaliser les différents axes du projet.

Olivier CAURETTE indique que lors de la réunion qu'ils ont annoncé comme « publique » la Région avait indiqué son financement pour la rénovation du site avec une enveloppe de 30 millions d'euros pour les bâtiments.

Certains conseillers se posent des questions sur le projet en lui-même :

Hélène LUCAS demande ce que signifie "les enjeux de renforcement de l'armature de services et d'équipements".

Philippe LEMOINE indique que cette phrase est extraite du PADD de notre PLU en vigueur et que cela correspond à une volonté de la commune de voir Villarceaux se développer coté tourisme et culture.

Hélène LUCAS demande quand sera envoyé le dossier à l'Autorité Environnementale.

Philippe LEMOINE indique que le dossier sera envoyé fin juillet 2023 selon ce qui a été dit dans la réunion de présentation juste avant cette réunion de conseil.

Hélène LUCAS s'inquiète de la circulation au sein du village depuis les autres communes de notre territoire.

Philippe LEMOINE rappelle que l'axe principal reste celui vers Magny-en-Vexin et l'A15

La délibération proposée par la région Ile de France est relue et retravaillée par le conseil municipal :

Les modalités de concertation sont définies :

- Tenue d'un registre papier pour recueillir les observations des habitants,
- Mise en place d'une adresse mail dédiée pour l'envoi par mail des observations des habitants,
- Une communication écrite par boitage,
- Une réunion publique.

Philippe LEMOINE indique qu'il est nécessaire d'avoir une circulation douce entre le village et le domaine. Il propose de continuer l'étude qui a déjà été réalisée précédemment pour la mise en oeuvre de cette voie douce et de poursuivre les échanges avec la région et le département même si cela n'est pas dans le PLU.

Il a été aussi évoqué le nombre de places de parking, les élus ne pensent pas que le domaine dispose de 500 places comme annoncé lors de la présentation.

Il y a des interrogations aussi sur les places de parking pour le restaurant étoilé et l'hôtellerie.

Un restaurant de luxe et son hôtel ne correspondent pas vraiment aux besoins des habitants de la commune mais cela pourrait créer des emplois.

Beaucoup d'éléments semblent encore à définir dans le projet et nous devons nous prononcer sur l'intérêt d'un projet encore en construction et qui évolue régulièrement comme par exemple la taille du théâtre qui a fortement baissé depuis la présentation de Mme Péresse

Un courrier va être envoyé au CD 95 afin de leur exposer ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à la majorité

1 abstention , Alexandre KEITA : il manque des informations et notamment une voie de circulation douce.

12 Pour

3. Décision modificative au BP communal 2023 pour régulariser les restes à réaliser 2022

Décision modificative au BP communal 2023 pour régularisation des restes à réaliser : en 2023, la comptabilité de la commune est passée en nomenclature M57 et certains comptes ont changé.

Les « restes à réaliser » inscrits en 2022 au compte 2135 pour 18 000 € n'ont pas été repris automatiquement au BP 2023 car le compte devient le 21351. L'équilibre budgétaire n'est absolument pas impacté.

Pour à l'unanimité

4. Décision modificative au BP assainissement 2023 pour permettre les opérations pour comptes de tiers

Les travaux de tout-à-l'égout réalisés par l'entreprise ATC-TP sur le domaine privé Rue du Clos de l'Isle doivent être payés par la mairie puis refacturés aux abonnés. Ce sont des opérations appelées « opérations pour compte de tiers » et comptabilisées sur des comptes particuliers.

(cpte 4581-1 : - 11 955.60 € HT et compte 4582-1 : + 11 955.60 € HT

cpte 4581-2 : 9 628.80 € HT et compte 4582-2 : + 9 628.80 € HT)

Pour à l'unanimité

5. Délibération pour autoriser un éventuel transfert de crédit de compte à compte de 7,5 % des dépenses prévues au budget sur la section de fonctionnement comme sur la section Investissement

L'instruction comptable et financière M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des

mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas le Maire informe le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Pour à l'unanimité

6. Désignation et modalités d'exercice du référent déontologue des élus.

Pour à l'unanimité

7. Montants des subventions communales pour les transports scolaires 2023/2024

Carte CSB (moins de 18 ans)	125.52 €
. carte Imagine'R Collégiens	168.60 €
. carte Imagine'R Lycéens et Etudiants	373.00 €

Cette prise en charge coute environ 12 000 euros par an à la commune mais cela est un réel soutien pour nos jeunes.

Proposition de maintien du taux de 50% de prise en charge.

Héloïse BOUREAU demande s'il y a des cartes pour les seniors ?

Philippe LEMOINE indique qu'à sa connaissance, cela n'existe pas.

Pour à l'unanimité

8. Proposition de participation de la commune pour une pièce de théâtre à Chaussy

Alexandra Keita a présenté le projet qui serait financé en majorité par le PNR du Vexin.

1000€ et avec un reste à charge pour la commune de 200€

La pièce est montée par la Compagnie du Mantois (les 3T). Date prévue le 10 décembre à la salle des fêtes, l'après-midi.

Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité et autorise le maire à signer les documents afférents.

9. Questions et informations diverses

- Point sur la mise en service de l'eau du puits du bois :

Les pompes du puits du bois sont en service depuis le 19 avril 2023 mais le puits n'alimente que le hameau de la Comté la bergerie et l'écocentre ainsi que le domaine de Villarceaux. Mais la tuyauterie qui relie le réservoir de la Comté avec le réservoir de Chaussy ne fonctionne pas. L'étude va être reprise afin de comprendre le problème et proposer une solution qui sera probablement l'ajout de pompe pour pousser l'eau vers le réservoir de Chaussy

Héloïse BOUREAU indique que la bergerie est autonome sur le puits de la Comté mais elle attend le feu vert du syndicat intercommunal pour faire le relevé de compteur avec Véolia.

Philippe Lemoine précise que le syndicat a confirmé que le compteur coté puits de la Comté a été relevé.

Hélène LUCAS précise que le taux d'atrazine du puits du bois continue d'augmenter. Cependant, les filtrations fonctionnent bien et les résultats sont tout à fait conformes

Olivier CAURETTE précise qu'il est agacé par le désengagement des bureaux d'études financés par la commune à travers le syndicat.

Philippe LEMOINE indique qu'il en a parlé au syndicat.

Alexia LUNEL s'interroge sur d'éventuels actes de malveillances pour les polluants.

Philippe LEMOINE lui répond que sur l'atrazine on peut se poser la question, sur les dysfonctionnements du réseau, c'est lié à des erreurs dans les études.

Michaël ROLLOIS propose de communiquer sur la situation de l'utilisation du puits.

Philippe LEMOINE est d'accord, en indiquant des dysfonctionnements techniques mais sans être capable d'annoncer une date de mise en service.

- Information sur la désignation des délégués pour les élections sénatoriales

Le 9 juin est la date nationale pour la désignation des 3 délégués communaux (et 3 suppléants) pour les élections sénatoriales. Si le quorum n'est pas atteint, la date sera repoussée au 13 juin.

Le vote aux élections sénatoriales se tiendra le dimanche 24 septembre 2023.

- Absence temporaire de ramassage scolaire dans les hameaux

Philippe LEMOINE indique qu'il n'y aura pas de ramassage scolaire cette semaine, ni la semaine prochaine pour des problèmes de renouvellement de permis pour le bus.

M. BOUM, habitant de la commune, s'est gentilement proposé pour faire le voyage scolaire aux écluses de Chatou et la battellerie de Conflans.

Le conseil municipal remercie vivement cet habitant d'avoir proposé ses services.

- Michaël ROLLOIS, indique que Natasha, la réfugiée Ukrainienne qui habite à Haute-Souris va avoir un problème de logement en septembre 2023. Elle demande si elle peut loger dans le logement communal vacant dans l'ancien presbytère.

- Héloïse BOURREAU indique que la Bergerie va communiquer sur l'interdiction des moto-cross dans les chemins ruraux. Et demande si la commune peut faire une action sur ces chemins.

- Olivier CAURETTE informe que l'association des maires du Vexin fait une AG extraordinaire pour soutenir la création d'un lycée à Magny en Vexin.

La commune de Magny en Vexin dispose du terrain, la Région est en accord sur ce projet mais l'éducation nationale bloque le projet.

L'AG extraordinaire, ouverte à la population, se tiendra le 31 mai à 19h à la salle des fêtes de Magny en Vexin.

Un pétition pour la création d'un lycée est en cours et vous pouvez tous la signer parent ou pas.

- Olivier CAURETTE informe que vis-à-vis de la fermeture de classe de Chaussy, un courriel étayé a été envoyé à l'éducation nationale il y a environ 10 jours. Nous attendons leur retour.

Une pétition contre la fermeture de classe est en cours également.

Et nous envisageons de rencontrer le recteur si rien ne bouge.

10. Prochains dates réservées pour les Conseils Municipaux :

- jeudi 9 juin
- mardi 13 juin
- lundi 10 juillet

